

## Règles d'hygiène mises en place en période post confinement

Ma profession ne permet pas la distanciation sociale. C'est pourquoi je me dois de mettre en place des mesures de sécurité pour mes clients, moi-même et d'une manière générale pour participer à la lutte contre la propagation du virus SARS-CoV-2. Ces règles complètent les mesures existantes et respectent au mieux les consignes gouvernementales d'hygiène.

### Avant la séance :

- La prise de rendez-vous devra se faire à distance par téléphone ou par internet sur le site.
- Il est demandé de s'assurer de ne pas avoir de symptômes fébriles dans les jours précédents le massage.
- Le port du masque est obligatoire. Le client et le praticien conservent leur masque durant toute la prestation.
- Le client s'engage à venir avec son propre masque « propre » qui a moins d'une heure d'utilisation.

### Pendant la séance :

- Accueil par le praticien et guidage vers la salle de bain pour un lavage des mains. Il est demandé d'éviter tout contact non indispensable (murs, portes etc...). Des serviettes propres ainsi qu'une poubelle fermée à ouverture au pied sont disponibles dans la salle de bain.
- Passage en salle de massage : Les tapis et objets non indispensables au massage ont été enlevés. Une chaise « lavable » est prévue pour déposer vos effets personnels. Celle-ci est nettoyée entre chaque client. Du gel hydroalcoolique est disponible en cas de nécessité dans la salle de massage.
- Installation sur la table de massage : La housse de table, le protège-tête, la couverture et le matériel sont lavés après chaque prestation comme à l'habitude.

### Après la séance :

- Nettoyage des mains avec du gel hydroalcoolique ou du savon en salle de bain.
- Suppression du thé de départ. Pensez à prévoir une boisson à boire après votre massage.
- Rémunération de la prestation soit par chèque rempli avant la séance, soit en espèces avec l'appoint.
- Prise du prochain rdv et par mesure d'hygiène départ assisté.
- Le cabinet, le matériel et la salle de bain sont désinfectés et aérés pour les lieux après chaque prestation. De ce fait le nombre de prestations journalières sera limité à trois.
- Le praticien change de tenue entre chaque prestation.
- En cas de développement de symptômes alarmants du massé ou du masseur dans les 15 jours suivant la prestation, celui-ci s'engage à prévenir l'autre partie. Le praticien s'engage à informer les autres clients qu'il a reçu et au moindre doute sur son état à fermer son cabinet suivant les recommandations médicales.

### Remarques :

Elle Sérénité ne reçoit pas les personnes dites vulnérables définie par le décret n° 2020-521 du 5 mai 2020 et ce pendant le temps d'urgence sanitaire. Lien ci-dessous vers la liste détaillée, merci d'en prendre connaissance avant de prendre RDV : <https://www.service-public.fr/particuliers/actualites/A14008>.

La liste inclus notamment les personnes âgées de 65 ans et plus, les personnes ayant des antécédents cardiovasculaires compliqués, les personnes ayant un diabète non équilibré ou présentant des complications et les personnes présentant une obésité (indice de masse corporelle (IMC) > 30 kgm<sup>2</sup>). Elle sérénité se réserve le droit d'inclure les femmes enceintes et allaitantes, les bébés et les enfants.

Il est possible de prendre une douche sur place avant et après le massage, le gel et le shampoing «Bio» sont fournis, prix : 3 euros la douche.

Pour le massage, il est prévu d'utiliser une huile végétale associée à des huiles essentielles anti virales, antibiotiques, antiseptiques et immunostimulantes (tea tree, laurier noble, ravintsara). Il n'est pas démontré que ces huiles stoppent le virus mais c'est une mesure complémentaire qui semble pertinente. Si vous souhaitez uniquement une huile végétale, merci de le préciser avant le massage.